



DÉCISION n° 2022/12 1430.

République française  
Département du Gard  
**Commune de Vauvert**  
**direction de l'évènementiel**  
**D22.190**

**Objet :**

Contrat de cession  
Musique de rue  
Compagnie Les Enjoliveurs  
Samedi 24 décembre 2022

Le maire de la commune de Vauvert,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2122-22,

**VU** la délibération n°2021/05/082 en date du 27 mai 2021, déléguant à Monsieur le maire, pour la durée de son mandat, l'ensemble des missions complémentaires prévues à l'Article L2122-22 susvisé ;

**VU** l'arrêté n°2020/07/1047 en date du 17 juillet 2020 portant délégation de fonction à Monsieur Bruno Pascal, adjoint au maire,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'organiser une animation musicale à l'occasion des animations de Noël le samedi 24 décembre 2022 ;

## DÉCIDE

**Article 1 :** Un contrat de cession est signé avec la compagnie Les Enjoliveurs, représentée par Monsieur Thierry Cadenet, pour une prestation musicale le samedi 24 décembre 2022.

**Article 2 :** En contrepartie de cette prestation, la commune versera la somme de 2550.00 € TTC (deux mille cinq cent cinquante euros). La commune prendra en charge les frais de boissons.

**Article 3 :** La dépense sera imputée au budget annexe des festivités de l'année au chapitre 011, compte 6232, fonction 910, service 910.

**Article 4 :** Madame la directrice générale des services et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.

Vauvert, le

05 DEC. 2022



Pour le maire,

L'adjoint délégué aux commerces de proximité,  
halles et marchés, animations commerciales,

Bruno Pascal

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de :

- son dépôt en préfecture le.....
- sa notification le.....
- sa publication le.....

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du .....

Pour le maire par délégation,  
la directrice générale des services,  
Yolande Cavalier